



## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

---













**Valorisation des végétaux et du bois issus des déchèteries  
et plateformes végétaux de Rennes Métropole**

---

Date et heure limites de réception des offres :  
**vendredi 31 juillet 2026 à 12:00**

**Centrale d'Achat REGATE (Rennes Métropole)**  
Direction des déchets et des réseaux d'énergies  
Service Filières, Installations et Réemploi des déchets  
4 Avenue Henri Fréville - CS 93111  
35031 RENNES Cedex

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	<b>Objet</b>	Valorisation des végétaux et du bois issus des déchèteries et plateformes végétaux de Rennes Métropole
	<b>Mode de passation</b>	Appel d'offres ouvert
	<b>Type de contrat</b>	Marché public
	<b>Nombre de lots</b>	3
	<b>Délai de validité des offres</b>	120 jours
	<b>Forme de groupement</b>	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	<b>Variantes</b>	Définies par lot
	<b>PSE</b>	Sans
	<b>Clauses sociales</b>	Définies par lot
	<b>Clauses environnementales</b>	Avec
	<b>Durée / Délai</b>	Défini par tranche
	<b>Visite sur site</b>	Visite facultative

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation .....	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation .....	4
1.3 - Type et forme de contrat .....	4
1.4 - Décomposition de la consultation .....	5
1.5 - Nomenclature.....	5
1.6 - Renouvellement .....	5
2 - Conditions de la consultation .....	5
2.1 - Délai de validité des offres .....	5
2.2 - Forme juridique du groupement .....	5
2.3 - Variantes .....	6
2.4 - Développement durable.....	6
2.5 - Insertion par l'activité économique (lots 01 et 03 uniquement) .....	6
3 - Conditions relatives au contrat .....	7
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....	7
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement .....	7
3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité .....	7
4 - Contenu du dossier de consultation.....	7
5 - Présentation des candidatures et des offres.....	8
5.1 - Documents à produire .....	8
5.2 - Présentation des variantes.....	9
5.3 - Visites sur site .....	9
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis .....	9
6.1 - Transmission électronique .....	9
6.2 - Transmission sous support papier.....	10
7 - Examen des candidatures et des offres.....	10
7.1 - Sélection des candidatures .....	10
7.2 - Attribution des marchés.....	10
7.3 - Suite à donner à la consultation .....	12
8 - Renseignements complémentaires .....	13
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....	13
8.2 - Procédures de recours.....	13

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne les prestations de broyage, de chargement et de valorisation des végétaux et du bois non traité (voire du bois traité) collectés dans les 18 déchèteries et 6 plateformes végétaux de Rennes Métropole. Les adhérents REGATE et services de la métropole pourront également solliciter le titulaire pour valorisation de leurs végétaux et/ou de leur bois afin de profiter des conditions du présent marché.

La consultation est décomposée en trois (3) lots, chacun des lots formant un marché et fonctionnant de manière indépendante :

Lot 01 - Évacuation et valorisation des végétaux en vrac

Lot 02 - Broyage in situ et valorisation du broyat

Lot 03 - Valorisation des végétaux en caisson et du bois A en caisson

Rennes Métropole a conventionné avec les éco-organismes agréés dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur relative aux Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (REP PMCB), couvrant notamment une partie du bois traité aujourd'hui pris en charge opérationnellement dans le cadre de la benne multiREP Bois.

Au vu de la refonte en cours du périmètre de la REP, il est demandé au candidat du lot 1 de prévoir la possibilité de prendre en charge une partie du bois traité (actuellement sous REP PMCB), vraisemblablement en mélange avec le bois non traité, dans le cadre d'une tranche optionnelle.

Dans le cadre de la future REP Emballages Industriels et Commerciaux (REP EIC), les candidats devront proposer des solutions techniques permettant de maximiser les soutiens dont Rennes Métropole pourrait bénéficier.

Dans le cas où la reprise opérationnelle serait proposée dans le cadre du déploiement de la REP EIC, Rennes Métropole se réserve la possibilité, à tout moment, d'adresser l'ensemble des volumes de bois A auprès de l'éco-organisme désigné, sans que le titulaire ne puisse prétendre à une quelconque compensation.

Le titulaire de chaque lot devra produire chaque semestre les justificatifs de traçabilité exigés par les éco-organismes.

REGATE est la centrale d'achats métropolitaine, créée par Rennes Métropole et la Ville de Rennes, ci-après dénommés "pouvoir adjudicateur", au bénéfice de ces dernières, des 42 autres communes membres de Rennes Métropole et de quelques partenaires (type Sociétés Publiques Locales ou autres), ci-après dénommés "acheteur". Les communes sont libres d'adhérer à REGATE par le paiement d'une adhésion annuelle. Ce dispositif innovant a pour objectif d'optimiser, de faciliter et de mutualiser les achats dans un souci économique et de développement durable, et ce pour tous les membres de REGATE. Créé en vertu de l'ordonnance n° 2015.899 du 23 juillet 2015, REGATE se veut simple, facile et agile, avec un mode de fonctionnement non contraignant qui permette de développer une offre de service génératrice de valeur pour les utilisateurs.

Lieu(x) d'exécution :

Territoire de Rennes Métropole

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Le marché à tranches sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 lots :

Lot(s)	Désignation
01	Évacuation et valorisation des végétaux en vrac
02	Broyage in situ et valorisation du broyat
03	Valorisation des végétaux en caisson et du bois A en caisson

La répartition par tranche pour chaque lot est la suivante :

Lot(s)	Tranche(s)	Désignation de la tranche
01	TF	Évacuation et valorisation des végétaux en vrac
02	TF	Broyage in situ et valorisation du broyat
03	TF	Valorisation des végétaux en caisson et du bois A en caisson
	TO001	Réception et valorisation du bois A+B en mélange

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

Un même candidat pourra se voir attribuer un nombre maximal de 3 lots.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
90500000-2	Services liés aux déchets et aux ordures
90510000-5	Élimination et traitement des ordures
90513000-6	Services de traitement et d'élimination des ordures ménagères et des déchets non dangereux
77120000-7	Services de compostage

## 1.6 - Renouvellement

Il s'agit d'un marché renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

# 2 - Conditions de la consultation

## 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

## 2.3 - Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes pour le(s) lot(s) suivant(s) :

Lot(s)	Exigences minimales détaillées
01	CF article 3.3 du CCTP
02	CF article 3.3 du CCTP
03	CF article 3.3 du CCTP



**La réponse à la solution de base est obligatoire**

## 2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

## 2.5 - Insertion par l'activité économique (lots 01 et 03 uniquement)

Conformément aux articles L2111-1 et L2112-2 du Code de la Commande Publique, RENNES METROPOLE a mis en place un dispositif visant à favoriser le retour vers l'emploi de publics en difficultés sociales et/ou professionnelles.

Le dispositif consiste à réserver, dans le cadre de l'exécution des prestations, une partie du temps de travail nécessaire à leur réalisation au bénéfice des publics prioritaires mentionnés au CCAP.

Cette action d'insertion sociale concerne le(s) lot(s) suivant(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Évacuation et valorisation des végétaux en vrac
03	Valorisation des végétaux en caisson et du bois A en caisson

Pour toute information qui leur serait utile sur la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale (conseils sur les contrats, mise en relation avec les structures locales...), les candidats peuvent contacter le facilitateur des clauses sociales :

### ATOUT CLAUSES

Le Quadri  
47 avenue des Pays-Bas  
35200 RENNES

### Facilitatrice référente des clauses sociales :

Audrey MESSE  
07 66 68 29 59  
a.messe@atoutclauses.fr

## 3 - Conditions relatives au contrat

### 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

### 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes :

Le marché faisant l'objet de la consultation est financé par le pouvoir adjudicateur au moyen de ses ressources propres, abondées par des ressources externes, soit dans le cadre d'emprunts, soit par le biais de subventions spécifiques en cas d'éligibilité, ou de participation publiques ou privées. Le paiement des prestations intervient selon les règles de la comptabilité publique dans le cadre du délai global de paiement avec ou sans acomptes et/ou avance.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

### 3.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

Le titulaire doit informer ses sous-traitants des obligations de confidentialités et/ou mesures de sécurité.

## 4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le détail quantitatif estimatif (DQE)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le cadre de réponse « Clauses d'Action Sociale d'Insertion » (concerne uniquement lots 01 et 03)

Le dossier de consultation des entreprises est disponible à l'adresse électronique <https://marches.megalis.bretagne.bzh> ; rubrique "services aux entreprises".

Cliquez sur "accès à la salle régionale des marchés publics" puis "recherche avancée", à gauche, "consultations en cours" et indiquez la référence de l'opération.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

L'attention des candidats ayant téléchargé le dossier de consultation des entreprises est attirée sur le fait qu'ils doivent avoir complété le formulaire de demande de renseignements disponible sur la plateforme Mégalis Bretagne pour être informés en cas de modification de la consultation.

## 5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet, idéalement décomposé en deux sous-dossiers (« Candidature » et « Offre »), comprenant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes complétés, <i>en format .pdf</i>	Oui
Le(s) bordereau(x) de prix unitaires (BPU) complété(s), <i>en format .pdf et .xls (soit 2 fichiers)</i>	Oui
Le(s) détail(s) quantitatif(s) estimatif(s) (DQE) complété(s), <i>en format .pdf et .xls (soit 2 fichiers)</i>	Oui
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat, <i>en format .pdf, maximum 20 pages par lot</i>	Non
Le cadre de réponse « Clauses d'Action Sociale d'Insertion » (concerne uniquement les lots 01 et 03), <i>en format .pdf</i>	Non
Le RIB du candidat ou du groupement, <i>en format .pdf</i>	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 5.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général « Variantes » comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent (exemple : Sous-dossiers « Variante\_1 » ; « Variante\_2 » ; Variante\_3 », etc.). Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

## 5.3 - Visites sur site

Une visite sur site est préconisée. Les conditions de visites sont les suivantes : Les candidats ont la possibilité de réaliser leur visite pendant les heures d'ouvertures des déchèteries/plateformes végétaux (CF annexe au CCTP). Ils devront se présenter impérativement aux agents d'accueil en arrivant sur site et se conformer à leurs indications sous peine de ne pouvoir réaliser la visite.

# 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

## 6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux ou trois dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature, de l'offre et des variantes définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. À ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format PAdES dans la mesure où il sera pour sa part impossible d'utiliser un autre format de signature.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

La signature électronique n'est exigée qu'en cas d'attribution. Elle n'est pas obligatoire lors de la remise de l'offre.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## **6.2 - Transmission sous support papier**

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# **7 - Examen des candidatures et des offres**

## **7.1 - Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 40 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## **7.2 - Attribution des marchés**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères pour le lot 01	Pondération
1-Valeur technique	50.0 %
<i>1.1-Modalités d'enlèvement des végétaux : planification, fréquence d'enlèvement, accès et procédure d'intervention, balisage/sécurité, moyens humains et matériels, gestion des indésirables, nettoyage après intervention, ...</i>	<i>20.0 %</i>
<i>1.2-Modalités de valorisation : conditions et facilités d'accès, solutions de repli, pesée, procédure de contrôle des apports, organisation et capacités des sites de valorisation, conformité réglementaire, moyens humains et matériels, équipements et procédures de travail, durées de compostage et de maturation, réduction des impacts environnementaux (eau, air, bruit, ...)</i>	<i>15.0 %</i>
<i>1.3-Filières de valorisation : procédé de valorisation (co-compostage ou non, norme ou plan d'épandage), débouchés, traçabilité</i>	<i>10.0 %</i>
<i>1.4-Procédure qualité et de remontées d'informations, interlocuteur unique</i>	<i>5.0 %</i>
2-Prix des prestations (sur la base du montant figurant à l'AE)	40.0 %
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0 %
<i>3.1-Bilan carbone (transport + traitement)</i>	<i>5.0 %</i>
<i>3.2-Bilan matière (hiérarchie des modes de traitement : réemploi &gt; recyclage &gt; valorisation matière &gt; valorisation énergétique...)</i>	<i>5.0 %</i>

Critères pour le lot 02	Pondération
1-Valeur technique	50.0 %
<i>1.1-Modalités de broyage et d'enlèvement des végétaux : planification, fréquence de broyage, délai d'enlèvement du broyat, accès et procédure d'intervention, balisage/sécurité, moyens humains et matériels, gestion des indésirables, nettoyage après intervention, ...</i>	<i>25.0 %</i>
<i>1.2-Modalités de valorisation : conditions et facilités d'accès, solutions de repli, pesée, procédure de contrôle des apports, organisation et capacités des sites de valorisation, conformité réglementaire, moyens humains et matériels, équipements et procédures de travail, durées de compostage et de maturation, réduction des impacts environnementaux (eau, air, bruit, ...)</i>	<i>10.0 %</i>
<i>1.3-Filières de valorisation : procédé de valorisation (co-compostage ou non, norme ou plan d'épandage), débouchés, traçabilité</i>	<i>10.0 %</i>
<i>1.4-Procédure qualité et de remontées d'informations, interlocuteur unique</i>	<i>5.0 %</i>
2-Prix des prestations (sur la base du montant figurant à l'AE)	40.0 %
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0 %
<i>3.1-Bilan carbone (préparation + transport + traitement)</i>	<i>5.0 %</i>
<i>3.2-Bilan matière (hiérarchie des modes de traitement : réemploi &gt; recyclage &gt; valorisation matière &gt; valorisation énergétique...)</i>	<i>5.0 %</i>

Critères pour le lot 03	Pondération
1-Valeur technique	50.0 %
1.1-Modalités de réception : conditions (horaires notamment le samedi) et facilités d'accès (selon météo), solutions de repli, pesée, procédure de contrôle des apports, moyens humains et matériels, gestion des indésirables, ...	20.0 %
1.2-Modalités de valorisation : organisation et capacités des sites de valorisation, conformité réglementaire, moyens humains et matériels, équipements et procédures de travail, broyage/préparation des déchets, réduction des impacts environnementaux (eau, air, bruit, ...)	15.0 %
1.3-Filières de valorisation : procédés de valorisation (co-compostage ou non, préparation du bois, norme ou plan d'épandage), débouchés/utilisation finale, traçabilité	10.0 %
1.4-Procédure qualité et de remontées d'informations, interlocuteur unique	5.0 %
2-Prix des prestations (sur la base du montant figurant à l'AE)	40.0 %
2.1-Prix des prestations (sur la base du montant figurant à l'AE)	25.0 %
2.2-Approche coût global (prenant en compte les distances parcourues entre les déchèteries et le(s) exutoire(s) du candidat sur la base de 0,0012 € HT / tonne / km)	15.0 %
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0 %
3.1-Bilan Carbone (transport + traitement), <i>ne concerne que la partie végétaux</i>	5.0 %
3.2-Bilan matière (hiérarchie des modes de traitement : réemploi > recyclage > valorisation matière > valorisation énergétique...)	5.0 %

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 20.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La pondération de chaque sous-critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

Rennes Métropole se réserve la possibilité de visiter les sites de réception / transit / traitement d'un ou plusieurs candidats si cela est jugé nécessaire pour l'analyse des offres.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### 7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

## 8 - Renseignements complémentaires

### 8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.  
Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### 8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Rennes

3 Contour de la Motte - 35044 RENNES CEDEX CS 44416

Tél : 02 23 21 28 28 - Télécopie : 02 99 63 56 84

Courriel : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr)

ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Rennes

Hôtel de Bizien

3 Contour de la Motte - 35044 RENNES CEDEX CS 44416

Tél : 02 23 21 28 28 - Télécopie : 02 99 63 56 84

Courriel : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr)

Adresse internet (URL) : <http://www.ta-rennes.juradm.fr/>

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité Consultatif Interrégional pour le règlement amiable des marchés publics

22 Mail Pablo Picasso - 44042 NANTES

Tél : 02 53 46 79 83

Courriel : [paysdl.ccira@direccte.gouv.fr](mailto:paysdl.ccira@direccte.gouv.fr)